

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2016**

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.*

**Objet n° 1 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE.**  
Délibération n° DE\_2016\_022

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice 11  
Nombre de conseillers présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 8  
Abstention 0

<b>VOTES</b>
Pour : 8
Contre : 0

*Date de convocation* lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Bruno JUILLARD**  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015  
dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,  
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 322.58		70 662.43		110 985.01
Opérations exercice	290 859.65	241 458.22	256 145.05	288 263.13	547 004.70	529 721.35
<b>Total</b>	290 859.65	281 780.80	256 145.05	358 925.56	547 004.70	640 706.36
Résultat de clôture	9 078.85			102 780.51		93 701.66
Restes à réaliser	39 630.00				39 630.00	
<b>Total cumulé</b>	48 708.85			102 780.51	39 630.00	93 701.66
Résultat définitif	48 708.85			102 780.51		54 071.66

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, ~~GAYDIER Daniel~~, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, ~~MOREL~~  
~~Arnoud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

**Objet n° 2 : DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE.**

Délibération n° DE\_2016\_023

Nombre de conseillers en exercice 11  
 Nombre de conseillers présents 9  
 Nombre de suffrages exprimés 9  
 Abstention 0

<b>VOTES</b>	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars, le Conseil Municipal, ,  
 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
 sous la présidence de M. Daniel GAYDIER Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,  
~~MOREL Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) : Marie-Claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**excédent de 102780.51**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	70662.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	38650.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>32118.08</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>102780.51</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	48708.85
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54071.66
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire,  
 à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal,  
 à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
 la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
 et de la publication le  
 A Saint-Genès-Champespe, le

**Objet n° 3 : DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE.**

Délibération n° DE\_2016\_024

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL ~~Amaud~~, PAPON Marie-Claude, PERRON ~~Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



**Objet n° 4 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT.**

Délibération n° DE\_2016\_025

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice 11  
Nombre de conseillers présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 8  
Abstention 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Bruno JUILLARD** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		50 022.27		9 202.61		59 224.88
Opérations exercice	4 048.00	6 491.48	6 491.48	4 048.00	10 539.48	10 539.48
Total	4 048.00	56 513.75	6 491.48	13 250.61	10 539.48	69 764.36
Résultat de clôture		52 465.75		6 759.13		59 224.88
Restes à réaliser						
Total cumulé		52 465.75		6 759.13		59 224.88
Résultat définitif		52 465.75		6 759.13		59 224.88

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, ~~GAYDIER Daniel~~, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, ~~MOREL Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

# Objet n° 5 : DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LOTISSEMENT.

Délibération n° DE\_2016\_026

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

<b>VOTES</b>
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars, le Conseil Municipal, ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,  
~~MOREL Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) : Marie-Claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 6759.13

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	9202.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2443.48</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>6759.13</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	6759.13
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire,  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Maire,  
  


Délibéré par le Conseil Municipal,  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Conseil Municipal,  


Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

**Objet n° 6 : DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT.**

Délibération n° DE\_2016\_027

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, ~~MOREL Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



# **Objet n° 7 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ZONE D'ACTIVITES.**

Délibération n° DE\_2016\_028

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice 11  
Nombre de conseillers présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 8  
Abstention 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

*Date de convocation* lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Bruno JULLARD**  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015  
dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,  
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 350.00				1 350.00	
Opérations exercice	1 350.00	27 378.00	27 378.00	27 378.00	28 728.00	54 756.00
Total	2 700.00	27 378.00	27 378.00	27 378.00	30 078.00	54 756.00
Résultat de clôture		24 678.00				24 678.00
Restes à réaliser						
Total cumulé		24 678.00				24 678.00
Résultat définitif		24 678.00				24 678.00

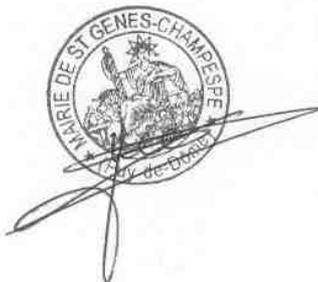
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JULLARD Bruno, MOREL ~~Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

**Objet n° 8 : DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ZONE D'ACTIVITES.**

Délibération n° DE\_2016\_029

Nombre de conseillers en exercice 11  
Nombre de conseillers présents 9  
Nombre de suffrages exprimés 9  
Abstention 0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars, le Conseil Municipal ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,  
MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) : Marie-claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

déficit de 0.00

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>
<b>EXCEDENT</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>
Affectation obligatoire
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)
Déficit résiduel à reporté
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068
Solde disponible affecté comme suit:
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire,  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le

à Saint-Genès-Champespe, le

**Objet n° 9 : DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2015 ZONE D'ACTIVITES.**

Délibération n° DE\_2016\_030

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation : lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, ~~MOREL Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



**Objet n° 10 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EAU.**

Délibération n° DE\_2016\_031

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice 11  
Nombre de conseillers présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 8  
Abstention 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Bruno JULLARD**  
déliant sur le compte administratif de l'exercice 2015  
dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,  
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 781.92		174 799.63		258 581.55
Opérations exercice	22 318.46	12 715.47	20 697.64	53 293.97	43 016.10	66 009.44
<b>Total</b>	<b>22 318.46</b>	<b>96 497.39</b>	<b>20 697.64</b>	<b>228 093.60</b>	<b>43 016.10</b>	<b>324 590.99</b>
Résultat de clôture		74 178.93		207 395.96		281 574.89
Restes à réaliser	8 500.00				8 500.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>8 500.00</b>	<b>74 178.93</b>		<b>207 395.96</b>	<b>8 500.00</b>	<b>281 574.89</b>
Résultat définitif		65 678.93		207 395.96		273 074.89

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, ~~GAYDIER Daniel~~, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JULLARD Bruno, ~~MOREL Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

# Objet n° 11 : DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EAU.

Délibération n° DE\_2016\_032

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

<b>VOTES</b>
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation : lundi 7 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars, le Conseil Municipal, ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,  
MOREL Amédée, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) : Marie-Claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**excédent de 207395.96**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	174799.63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	178955.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>32596.33</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>207395.96</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	207395.96
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire,  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

Délibéré par le Conseil Municipal,  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Conseil Municipal,



**Objet n° 12: DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2015 EAU.**

Délibération n° DE\_2016\_033

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, ~~MOREL Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



**Objet n° 13: DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ASSAINISSEMENT.**

Délibération n° DE\_2016\_034

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice 11  
Nombre de conseillers présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 8  
Abstention 0

<b>VOTES</b>
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Bruno JUILLARD** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015

dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 170.72		5 302.15		24 472.87
Opérations exercice	4 828.09	5 628.26	7 344.24	8 367.27	12 172.33	13 995.53
Total	4 828.09	24 798.98	7 344.24	13 669.42	12 172.33	38 468.40
Résultat de clôture		19 970.89		6 325.18		26 296.07
Restes à réaliser	7 500.00				7 500.00	
Total cumulé	7 500.00	19 970.89		6 325.18	7 500.00	26 296.07
Résultat définitif		12 470.89		6 325.18		18 796.07

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

**Objet n° 14 : DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT.**

Délibération n° DE\_2016\_035

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

<b>VOTES</b>
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars, le Conseil Municipal, ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,  
MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) : Marie-Claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 6325.18**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5302.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3206.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1023.03</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>6325.18</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>6325.18</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	6325.18
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire,  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal,  
à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Le Conseil Municipal



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

**Objet n° 15 : DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT.**

Délibération n° DE\_2016\_036

Séance : 11/03/2016

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	09
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation lundi 7 mars 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 11/03/2016

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL ~~Arnaud~~, PAPON Marie-Claude, PERRON ~~Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le  
et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



**Objet n° 16 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FEMMES ELUES DU PUY-DE-DOME.**

Délibération n° DE\_2016\_037

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'association « Femmes élues du Puy-de-Dôme » relatif à une demande de participation financière pour l'année 2016 pour un montant de 25,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à cette demande.

**Objet n° 17 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON DE SANTE DU CEZALLIER CANTALIEN.**

Délibération n° DE\_2016\_038

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'association « Maison de Santé du Cézallier Cantalien » relatif à une demande de subvention pour soutenir et encourager celle-ci dans le développement de cet outil au service de la santé des habitants.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à cette demande.

**Objet n° 18 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA TOUR KARATE GYM.**

Délibération n° DE\_2016\_039

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'association « La Tour Karaté Gym » relatif à une demande de subvention afin de contribuer au financement de leur projet sportif pour l'année 2016.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à celle-ci.

**Objet n° 19 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES.**

Délibération n° DE\_2015\_040

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés En Plaques.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 30 € et autorise le Maire à effectuer la dépense sur le budget de l'année 2016.

**Objet n° 20 : APPEL DE COTISATION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU PUY-DE-DOME.**

Délibération n° DE\_2016\_041

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel de cotisation pour l'année 2016 au titre de l'adhésion de la Commune à l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme. Le montant de la cotisation s'élève à 135,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce montant et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 21 : APPEL A SOUSCRIPTION POUR VERDUN 1916.**

Délibération n° DE\_2016\_042

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la campagne de souscription nationale « Verdun 1916 – Forêt d'exception, un centenaire, un héritage » lancée par O.N.F., la Fondation du patrimoine et le Conseil Départemental de la Meuse.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas soutenir le projet de mise en valeur du site de Verdun.

**Objet n° 22 : DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2016.**

Délibération n° DE\_2016\_043

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2016, les destinations suivantes :

<b>Forêt sectionale</b>	<b>Nature de coupe</b>	<b>Surface à parcourir</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Propositions</b>
Esclauze et autres	RS	4.22 ha	A	Bloc et sur pied

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur DEVOLLE, Agent O.N.F., sous le couvert de Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires.

A Saint-Genès-Champespe, le 15 mars 2016.

Le Maire,  
Daniel GAYDIER,